

Le théâtre est toujours à nous

Grande fête

Gratos !!

25 juin de 15h30 à 18h30

Place du M. Leclerc, devant l'ancien théâtre

**Philippe Compagnon**, (chanson, accordéon à danser)

**Fred Abrachkoff**, (l'humoriste le plus désagréable de Poitiers)

**Harmonitare**, (spoken word, trio "poético-acoustique", un voyage intimiste où s'entremêlent textes déclamés et mélodies arpégées)

**Les Choroïstes du Clain**, musique brésilienne

**Duobazar duo**, Jean Jacques Luteau Paul André Falaise "Vieux tubes et eaux salées"

ET aussi : Danse, Slam, Violon, Jonglage,

Théâtre

Collectif de défense  
de l'ancien théâtre de Poitiers  
[www.theatrepoitiers.canalblog.com](http://www.theatrepoitiers.canalblog.com)



"Le Collectif de Défense du Théâtre historique de Poitiers dénonce une manipulation grossière dans le communiqué de la ville rendant compte de la décision du tribunal administratif sur le permis déposé par le promoteur BAM. Il s'agit ni plus ni moins de transformer une défaite en victoire et de faire croire aux poitevins que le sort du théâtre historique est scellé alors même que la ville est désavouée au point d'être condamnée.

La ville de Poitiers est en effet condamnée à verser 1200 euros aux requérants dans la procédure visant le permis de construire qui doit détruire le théâtre.

## **Une victoire prometteuse pour le collectif : la ville trébuche, le théâtre reste debout !**

L'article premier du jugement dit que l'arrêté du maire qui délivre ce permis de construire est annulé ! Il faudra un permis de construire modificatif déposé par le promoteur dans les trois mois.

Et pourtant la ville parle de validation du dit permis ! C'est pour le moins erroné et de nature à tromper les lecteurs du site de la ville.

Par ailleurs le collectif rappelle que d'autres recours sont engagés dans ce dossier devant la Cour appel administrative de Bordeaux afin de permettre de sauver de la destruction ce lieu emblématique et patrimonial de Poitiers.